

**DEMANDE ET SOURCES D'APPROVISIONNEMENT GAZIER**  
**ANNÉE 2012-2013**

	Hiver (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (1)	Été (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (2)	Total (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> ) (3)
<b><u>DEMANDE</u></b>			
1 Continue *	2 679	1 927	4 605
2 Interruptible	382	340	722
3 Client biogaz en réseau dédié	13	15	28
4 Gaz d'appoint concurrence	36	106	143
5 <i>Sous-Total Demande</i>	3 110	2 388	5 498
6 Gaz perdu, usage de la compagnie et autres	41	22	63
7 Ventes GNL	2	4	7
8 SOUS-TOTAL AVANT INJECTION	3 153	2 414	5 567
<b><u>INVENTAIRES INJECTIONS</u></b>			
9 Union Gas	16	413	429
10 LSR **	17	11	27
11 Pointe-du-Lac **	31	2	33
12 Saint-Flavien **	10	109	119
13 Échanges de gaz	0	0	0
14 SOUS-TOTAL INJECTIONS & ÉCHANGES	73	535	608
15 <b>TOTAL DE LA DEMANDE</b>	<b>3 226</b>	<b>2 949</b>	<b>6 175</b>
<b><u>APPROVISIONNEMENT</u></b>			
16 FTLH Empress - GMI	778	1 103	1 882
17 Cessions d'optimisation	100	171	270
18 Transport par échange (EMP - GMI)	353	379	732
19 Transport fourni par les clients	299	399	698
20 Gaz d'appoint	36	106	143
21 <i>Sous-Total Transports</i>	1 567	2 158	3 725
22 FTLH non utilisé	0	0	0
23 Cessions / ventes de transport FTLH	0	0	0
24 Achats dans le territoire	0	0	0
25 Achats à Dawn (GR)	1 061	692	1 754
26 Biogaz	13	15	28
27 Autres réceptions	0	0	0
28 SOUS-TOTAL TRANSPORT	2 641	2 866	5 507
<b><u>INVENTAIRES RETRAITS</u></b>			
29 Union gas	357	72	429
30 LSR **	9	11	20
31 Pointe-du-Lac **	33	1	33
32 Saint-Flavien **	119	0	119
33 Échanges de gaz	0	0	0
34 SOUS-TOTAL RETRAITS & ÉCHANGES	518	83	601
35 <b>TOTAL APPROVISIONNEMENT</b>	<b>3 159</b>	<b>2 949</b>	<b>6 108</b>
36 <b><u>INTERRUPTIONS BRUTES</u></b>	<b>-67</b>	<b>0</b>	<b>-67</b>

\* Incluant la demande des clients qui fournissent leur propre service de transport.

\*\* Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2013 est 37,56 MJ/m<sup>3</sup>.

1 **DÉFINITION DES RUBRIQUES DE LA PAGE 1**

2 **Demande**

3 L.1 Continue : Demande projetée pour la clientèle au service continu, présentée au  
4 tableau 15 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, excluant la demande du client  
5 desservi en biogaz par un réseau dédié.

6 L.2 Interruptible : Demande projetée pour la clientèle au service interruptible sous  
7 contrat régulier, présentée au tableau 15 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1.

8 L.3 Client biogaz en réseau dédié : Demande projetée pour le client approvisionné en  
9 biogaz par un réseau dédié.

10 L.4 Gaz d'appoint concurrence : Demande projetée pour la clientèle au service  
11 interruptible sous contrat de gaz d'appoint, présentée au tableau 15 de la pièce  
12 Gaz Métro-1, Document 1.

13 L.6 Gaz perdu, usage de la compagnie et autres : Somme des volumes de gaz naturel  
14 projetés en gaz perdu, du gaz naturel utilisé par la compagnie dans ses  
15 installations, du gaz requis aux fins d'injection dans les sites d'entreposage et du  
16 gaz de compression requis pour transporter le gaz sur les différents pipelines  
17 (excluant les pipelines longue distance entre Empress et le territoire de Gaz Métro).

18 Au rapport annuel, les éléments suivants s'ajoutent à cette rubrique : l'augmentation  
19 du « linepack » du réseau de distribution, les écarts positifs entre les nominations  
20 envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le territoire de Gaz Métro  
21 ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load Balancing Agreement - LBA ».

22 L.7 Ventes GNL : volumes de gaz naturel liquéfié retirés de l'usine LSR pour GMST.

23 L.9 à 12 Inventaires injections : volumes de gaz naturel injectés dans les sites  
24 d'entreposage.

25 L.13 Échanges de gaz : quantités de gaz naturel livrées par Gaz Métro pour les  
26 transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et  
27 relatives aux prêts d'espace, aux échanges entre périodes et géographiques ainsi  
28 qu'aux cessions de FTSH avec échange pour les quantités utilisées par Gaz Métro.

1 **Approvisionnement**

- 2 L.16 FTLH Empress - GMI : Capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro  
3 auprès de TCPL entre Empress et son territoire (GMI EDA et GMI NDA).
- 4 L.17 Cessions d'optimisation : Capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro  
5 auprès de TCPL entre Empress et son territoire et cédées à des tierces parties, de  
6 façon permanente ou temporaire, à des fins purement financières. Ces cessions  
7 comportent une clause spécifique où la tierce partie s'engage à remettre dans le  
8 territoire de Gaz Métro les quantités livrées par elle à Empress.
- 9 L.18 Transport par échange (EMP - GMI) : Capacités de transport entre Empress et le  
10 territoire de Gaz Métro (ou Dawn en été) requises pour répondre aux besoins  
11 opérationnels et contractées sur le marché secondaire sous forme d'échange  
12 géographique.
- 13 L.19 Transport fourni par les clients : Projection des capacités de transport fournies au  
14 cours de l'année financière par les clients qui se sont retirés du service de transport  
15 de Gaz Métro.
- 16 L.20 Gaz d'appoint : Capacités de transport déjà contractées ou projetées pour répondre  
17 à la demande de gaz d'appoint concurrence.
- 18 L.22 FTLH non utilisé : Projection des excédents de capacité de transport FTLH au cours  
19 de l'année financière.
- 20 L.23 Cessions / ventes de transport FTLH : Excédents de capacité de transport FTLH  
21 effectivement cédés ou vendus sur le marché secondaire au cours de l'année  
22 financière.
- 23 L.24 Achats dans le territoire : Achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro  
24 directement dans son territoire.
- 25 L.25 Achats à Dawn (GR) : Achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro à Dawn.
- 26 L.26 Biogaz : Approvisionnement fourni par un site d'enfouissement via un réseau dédié  
27 relié directement au client.
- 28 L.27 Autres réceptions : Somme des éléments suivants utilisés au cours de l'année  
29 financière : l'utilisation du « linepack » du réseau de distribution, les écarts négatifs

1                   entre les nominations envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le  
2                   territoire de Gaz Métro ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load  
3                   Balancing Agreement - LBA ».

4 L.29 à 32   Inventaires retraits : Volumes de gaz naturel retirés des sites d'entreposage.

5 L.33        Échanges de gaz : Quantités de gaz naturel reçues par Gaz Métro pour les  
6                   transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et  
7                   relatives aux prêts d'espace, aux échanges entres périodes et géographiques ainsi  
8                   qu'aux cessions de FTSH avec échange pour les quantités utilisées par Gaz Métro.

9 L.36        Interruptions : Niveau des interruptions prévues pour l'année financière.